

# Rapport de la Commission de gestion, 1302 Vufflens-la-Ville

## Réponse au préavis N° 1/2020 du 23 mars 2020

### Table des matières

Introduction.....	2
1. Déroulement et méthodologie.....	2
2. Analyse et observations générales.....	3
2.1. Sur le fond : .....	3
2.2. Sur la forme : .....	3
2.3. Lecture du rapport et appréciation de la Commission de gestion.....	3
3. Suivi des recommandations de l'année précédente .....	10
3.1. Sécurité informatique .....	10
3.2. Transition papier au numérique .....	11
3.3. Servitudes sous forme informatique .....	11
3.4. Développement durable .....	12
3.5. Suite à donner à la vision globale .....	12
3.6. Etablissement d'un calendrier des séances des associations intercommunales .....	12
4. Éléments lacunaires.....	13
4.1. 1. État de situation police des constructions 2019 .....	13
4.2. 1. Concerne tous les dicastères .....	13
5. Conclusion .....	13

## Introduction

La Commission de gestion a pour objectif d'opérer la surveillance de l'activité de la Municipalité à posteriori. C'est-à-dire qu'elle se prononce sur l'exercice 2019 qui a fait l'objet d'un rapport de gestion. Elle se base sur les documents reçus et mis à disposition ainsi que sur la rencontre qu'elle a avec les membres de la Municipalité.

Comme l'indique Me David Equey dans son article (1) « La Commission de gestion et la Commission des finances disposent d'une compétence investigatoire importante découlant implicitement de l'article 93<sup>e</sup> LC et complétée par l'article 35a al. 1 RC Com qui précise que leur droit d'investigation est « illimité » et de l'application par analogie de l'article 50 al. 1 LGC ».

## 1. Déroulement et méthodologie

La Commission de gestion (appelée aussi COGEST) est composée cette année (mi 2019-mi 2020) des conseillers communaux suivants ;

- Yves Trottet (Président)
- Pascal Berchier
- Samuel Bertoud
- Caroline Sennwald
- Guillaume de Buren

A l'issue de son travail, le président démissionne de la Commission de Gestion et le Conseil Communal élit un remplaçant. Le second sur la liste prendra alors la fonction de Président de la Commission de Gestion pour l'année suivante.

La Commission de gestion s'est réunie à huis clos à 2 reprises, la première fois le 15 janvier 2020 afin d'établir un planning et de définir de manière générale les attentes de la Commission et le 8 avril 2020 après réception et lecture du rapport de gestion. Le 25 mars 2020, la Municipalité a envoyé aux membres de la Commission de gestion le rapport de gestion en format pdf ainsi qu'une version papier par courrier postal.

La Commission de gestion a mandaté la Commission des finances afin d'établir l'analyse des comptes 2019 de la Commune et à joint son rapport concernant le préavis 02/2020 à celui de la Commission de Gestion. Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la COGEST a reçu le rapport de la Commission des finances.

Le 10 juin 2020, la Commission a rencontré une délégation de la Municipalité afin d'obtenir réponses aux questions posées avant la rencontre.

La structure du présent rapport est la suivante :

- analyse du rapport de gestion 2019 dans le chapitre 2
- analyse du suivi des recommandations et observations de l'année 2018 dans le chapitre 3
- sujets que la Commission de gestion aurait apprécié lire dans le rapport au chapitre 4
- conclusions et recommandations de la Commission de Gestion a chapitre 5

(1) Point Commune n°33, été 2010

## 2. Analyse et observations générales

Après avoir lu en détail le rapport de gestion de la municipalité, voici les commentaires de la COGEST :

### 2.1. Sur le fond :

La Commission constate une grande inégalité dans le contenu et la forme des chapitres. La structure par dicastère met en évidence une rédaction disparate rendant difficile la lecture du rapport. Certaines parties, sont cohérentes et de bon niveau, alors que d'autres parties sont un « patchwork » d'éléments tirés de différentes associations extra communale.

L'usage de la fonction « copier/coller » semble avoir été largement utilisé. Par exemple l'UAPE de Cuarnens en page 14 ou « notre site » dernier paragraphe de la page 10. Des parties de ce rapport semble provenir d'autres textes. Le contexte communal n'est donc pas ou pas suffisamment décrit.

Au niveau de la pertinence du contenu, de l'avis de la Commission, il manque:

- Dans chaque chapitre une analyse décrivant les enjeux pour notre commune thématique par thématique (p. ex. enjeux scolaires ; enjeux urbanistiques, etc.).
- Une position générale commune de la Municipalité *in corpore* par rapport aux enjeux essentiels pour notre commune, dans le contexte régional et en relation avec la vision à 10 ans établie au début de la législature.

### 2.2. Sur la forme :

- La numérotation hasardeuse des chapitres ne facilite pas la lecture et ce rapport mériterait d'être mieux structuré (des logos sont en fait des têtes de chapitres et non une illustration accompagnant un texte. Par exemple en milieu de page 6 pour l'ARGDV).
- De nombreux acronymes ne sont pas listés dans l'annexe les listant : SGZA, AF, CODEV , DTE-DEIS, SPS, SDNL, BAMO, DOP, OFCO, etc.

## 2.3. Lecture du rapport et appréciation de la Commission de gestion

### 2.3.1. Page 2 : Table des matières

On note tout d'abord que le rapport présente quelques singularités :

- Il ne comporte pas de numérotation des chapitres. Une numérotation aurait permis de mieux comprendre la structure du rapport. En effet des titres peuvent apparaître comme des images agrémentant le rapport alors qu'il s'agit d'un titre : exemple ARGDV en page 5, AJERCO en page 14,...
- Certains chapitres occupent plus de 5 pages alors que d'autres quelques lignes : exemple ARGDV page 6 à 11, Route page 32, domaine de l'eau page 27,...

***La Commission de gestion recommande une rédaction de rapport structuré de manière systématique avec une numérotation des chapitres, des titres de différents niveaux. Par exemple chaque dicastère pourrait être rédigée sous un titre T1 et se décliner en sous sections. Il aurait en effet été agréable d'avoir : 4. Dicastère XY, 4.1 Administration, 4.1.1 Personnel communal, 4.1.2 Population, 4.2 Gendarmerie,.... Un modèle de rapport sera remis à la Municipalité afin qu'elle puisse en disposer pour les rapports de gestion à venir.***

**La Commission de gestion recommande qu'une relecture soit effectuée par un responsable général du rapport de gestion qui assure une unicité quant au niveau de détail et qui s'assure que les sujets abordés concernent réellement notre village.**

### 2.3.2. Page 5 : Personnel communal

Le rapport n'évoque que le départ de M. Chopard et ne mentionne pas non plus les autres employés communaux.

La Commission de gestion aurait apprécié disposer dans le rapport de gestion d'une liste des postes en fonction, avec une courte description du rôle de chacun, comme sur le site internet de la Commune (<https://www.vufflens-la-ville.ch/administration/administration-communale.html>)

**La Commission de gestion recommande d'indiquer la liste de collaborateurs et leurs fonctions dans le cadre de l'organisation de la gestion communale.**

### 2.3.3. Page 7 : CODEV

Dans le premier paragraphe, le rapport mentionne « Deux plateformes rassemblent ... ». La première plateforme est celle du territoire, mais la deuxième plateforme n'est pas claire : est-ce celle « Evolution du chômage » ? Le texte n'est pas clair. Quelle est cette deuxième plateforme ?

**Question de la Commission de Gestion :** *Quelles sont ces deux plateformes et en quoi sont-elles si importantes pour notre village ? Merci de clarifier les enjeux.*

**Réponse de la Municipalité :** *le texte, fourni par l'ARGdV, est effectivement peu clair. Il existe une plateforme « Territoire » et une plateforme d'échanges d'expériences. La Municipalité étant membre de l'ARGdV, il lui a semblé important de signaler les thèmes abordés. La Municipalité précise lors de l'entretien qu'elle n'est en effet plus représentée à partir de 2020 au sein de l'ARGdV.*

### 2.3.4. Page 11 : Compte et bilan (de l'ARGDV)

On constate un important écart entre les frais de promotion OT (office du tourisme) et les recettes de promotion de l'OT, respectivement 29'102,20 et 59'906,78 CHF.

**Question de la Commission de Gestion :** *Quelle est la raison de cette différence ?*

**Réponse de la Municipalité :** *Les recettes sont supérieures aux frais de promotion, ce qui est une bonne nouvelle. La Municipalité précise lors de l'entretien qu'il s'agit d'un organe avec peu de pouvoir de décision et que les décisions sont prises au niveau cantonal.*

### 2.3.5. Page 13 : ASI Venoge (Construction et réorganisation)

« Durant l'année 2019, le Comité directeur a continué d'étudier les deux projets de construction en parallèle » : quels sont-ils et quels sont leurs enjeux respectifs ? Le lecteur non initié ne s'y retrouve pas !

Le paragraphe suivant mentionne la parcelle 127. Où se trouve cette parcelle (à Penthaz, Penthalaz, Vufflens) et pourquoi est-ce important pour l'ASI Venoge ?

La DGEO exige la construction d'une salle de sport supplémentaire ainsi que d'autres locaux. Cette information est certes importante mais il manque le contexte, une piste de solution ou de recherche de solution, de conséquences (notamment financières).

**Question de la Commission de Gestion :** *Quels sont les deux projets de construction en parallèle ? (mentionnés en page 13 ASI Venoge chap. construction)*

**Réponse de la Municipalité :** *les deux projets menés en parallèle sont d'une part la construction des pavillons provisoires sur parcelle 127 sise à Penthalaz qui seront achevés pour la rentrée d'août 2020 nécessaires à l'accueil des nouvelles classes de 7 et 8 P Harmos qui sont depuis la rentrée d'août 2019 enclassés à Penthalaz.*

*Et d'autre part le projet d'agrandissement du collège du cheminet, à Penthalaz, avec construction de bâtiments supplémentaires pour accueillir 8 classes, un bâtiment pour accueillir secrétariat, PPLS et UAPE, une salle de sport et une cantine. Tous ces bâtiments supplémentaires ont été exigés par la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire). Fin du projet prévue pour 2024.*

**Question de la Commission de Gestion :** *Quels impacts financier et logistique découlent de la non-anticipation de Penthalaz ?*

**Réponse de la Municipalité :** *il n'a pas été possible de faire un PPA à valeur de permis de construire, il a fallu de ce fait en collaboration avec la commune de Penthalaz faire un PPA pour tout l'ensemble du périmètre scolaire. La conséquence de cela est la construction d'un ensemble scolaire et parascolaire complet comme expliqué précédemment. Au niveau financier l'AsiVenoge a dû faire un préavis demandant l'augmentation de son plafond d'endettement passant celui-ci de 20 millions à 35 millions, ce préavis sera présenté au Conseil Intercommunal en date du 23 juin 2020. L'impact pour Vufflens-la-Ville sera un dépassement de notre plafond de cautionnement, lequel devra être augmenté lors de la prochaine législature.*

**Question de la Commission de Gestion :** *Qu'est-ce que la décision 158 ? (mentionnée en page 14 ASI Venoge chap. réorganisation)*

**Réponse de la Municipalité :** *Cette décision (cf rapport de gestion 2018) concerne la réorganisation de l'établissement primaire et secondaire de la Sarraz - Veyron-Venoge, de l'établissement primaire et secondaire de Cossonay- Penthalaz, de l'établissement primaire de Cossonay-Penthalaz et l'établissement primaire et secondaire d'Apples- Bière et environs.*

### **2.3.6. Page 14 : AJERCO**

Le rapport indique qu' « à la rentrées scolaire 12 places en UAPE sont désormais disponibles à Cuarnens ». Cette information est-elle utile dans le rapport de gestion de Vufflens ? En effet, on constate qu'il n'est même pas fait mention de l'UAPE située dans notre village !

**La Commission de gestion recommande qu'à l'avenir le rapport soit plus spécifique à Vufflens et la Commission de gestion recommande aussi de limiter l'usage de la fonction « copié-collé ».**

### 2.3.7. Page 15 : Cantine Pic&Croc

Le premier paragraphe apporte des informations intéressantes et contextualisées. Les deux autres paragraphes n'apportent, de notre point de vue, aucune information utile.

Le taux de remplissage ne figure pas dans le rapport et nous semble être une information susceptible d'intéresser le Conseil Communal de notre village.

Pourquoi n'est-il pas fait mention du déménagement de Pic&Croc en 2019 ? Cette information est un fait marquant de 2019.

Pourquoi n'évoque-t-on pas le changement au niveau de la fourniture des repas ? Communiquer les services du restaurateur nous paraît également susceptible d'intéresser le Conseil.

On constate une disparité de traitement de ce chapitre par rapport au reste du rapport. Pour illustrer cette affirmation la COGEST se questionne : Pourquoi les collaborateurs impliqués ne sont pas mentionnés comme dans la plupart des autres descriptions ?

***La Commission de gestion recommande de recevoir une information pertinente, contextualisée et utile par rapport aux activités de la cantine Pic&Croc (taux de remplissage, déménagement, éléments nouveaux,...)***

### 2.3.8. Page 17 : Bibliothèque

Il manque des explications sur le nombre de pertes et de lecteurs en 2019 et également sur l'évolution du nombre de lecteurs et de livres à disposition au sein de la bibliothèque entre 2007 et 2019. Les dernières années n'incitent en effet pas à l'optimisme sur l'avenir de la bibliothèque si on se réfère qu'à ces chiffres communiqués. Des explications factuelles et contextualisée, assorties de commentaires sur la tendance seraient utiles.

***La Commission de gestion souhaite recevoir une information pertinente, contextualisée et utile par rapport aux activités de la bibliothèque.***

### 2.3.9. Page 17 : Bureau des syndics

Est-ce une association du district, du canton ou de la région ? Le rapport ne le précise pas. Il est fait mention de deux conférences (René Prêtre et M. Logan) mais sans retour de celles-ci et des éventuels impacts pour notre commune.

***Question de la Commission de Gestion : A quoi sert le bureau des syndics et quel périmètre couvre-t-il ?***

***Réponse de la Municipalité : il s'agit d'une confrérie présidée par le Préfet du district dont deux Syndics par sous-régions sont représentés (Ouest, Sud, Est et Nord). Ils soutiennent le Préfet dans l'organisation de manifestations pour le district.***

Pour fêter les 10 ans du district du Gros-de-Vaud, les autorités communales ont été invitées à une manifestation pour les remercier de leurs engagements. Mme Rossel faisait partie de l'organisation de cette fête à laquelle notre Municipalité a participé incorpore.

**La Commission de gestion recommande de préciser et de contextualiser les informations transmises et ne pas se limiter aux titres**

### **2.3.10. Page 18 : Zone industrielle**

De manière générale, pour ce dicastère, la description montre une bonne implication de la Municipalité et on peut s'en réjouir.

Pour SIVA, le contexte général est donné et les évolutions au sein des organes de direction sont précisées à notre satisfaction.

On apprend que le Comité s'est opposé à un projet de station transformatrice de la Romande Energie.

**Question de la Commission de Gestion :** *Il est fait mention pour SIVA d'une anomalie liée à la non existence du budget 2019 : est-il possible d'obtenir des informations sur cet état de fait ?*

**Réponse de la Municipalité :** *M. Berthoud a repris la présidence du SIVA. L'ancien Comité fonctionnait sans budget et il a remédié à cette anomalie. La Municipalité précise lors de l'entretien que le SIVA fonctionne à 6 membres plus un secrétaire et qu'il n'a plus de remaniement car cela a déjà été fait.*

**Question de la Commission de Gestion :** *Pourquoi s'être opposé au projet de la Romande Energie ?*

**Réponse de la Municipalité :** *le SIVA s'est opposé à un projet de station transformatrice car son positionnement était inadéquat. Dès que la solution a été corrigée, l'opposition a été retirée.*

### **2.3.11. Page 20 : RC177**

Il n'est pas fait mention de la fermeture de la route RC 177 pendant presque 2 mois (juillet et août 2019) pour appliquer les dernières couches d'enrobés ni ces effets et la manière dont ceci a été géré par la Commune et le Canton.

**La Commission de gestion constate que le rapport d'activité ne mentionne pas la fermeture de presque 2 mois de la RC 177 ni ses influences sur le trafic à travers le village et recommande qu'à l'avenir le rapport de gestion indique ces type d'évènements et analyse ses conséquences (gènes et opportunités)**

### **2.3.12. Page 20 : Voies de chemin de fer**

Le rapport mentionne le projet CFF sur les parcelles 602 et 1237 et mentionne une « évolution globale du site logistique de VLV et Aclens » sans apporter davantage d'information.

D'autre part et de manière générale la description montre une bonne implication de la Municipalité et on peut s'en réjouir.

**Question de la Commission de Gestion :** *Quelles sont les parcelles 602 et 1237 ; quels sont leurs enjeux et pour quand sont attendus les résultats de l'étude « Evolution globale du site logistique de VLV et Aclens » ?*

**Réponse de la Municipalité :** le Canton est propriétaire de deux parcelles qui pourraient être utilisées par les CFF pour reprendre des activités actuellement à la gare de Cossonay (betteraves, Tridel, etc.). A ce jour, le projet est encore à l'étude. La municipalité précise lors de l'entretien que le projet devrait être achevé fin 2020.

### 2.3.13. Page 21 : Commission Venoge (PAC Venoge)

Le rapport mentionne l'exclusion de deux parcelles du périmètre 2 et deviendront des surfaces constructibles.

**Question de la Commission de Gestion :** Quelles sont les deux parcelles mentionnées exclues du périmètre 2

**Réponse de la Municipalité :** Il s'agit de deux parcelles au Moulin de la Palaz. Cette modification est favorable pour les propriétaires.

### 2.3.14. Page 22 : Social

Le rapport indique que M. Olivier Berthoud a remplacé Mme Favre, sans donner davantage d'information.

**Question de la Commission de Gestion :** Où M. Olivier Berthoud a-t-il remplacé Mme Favre et quelles en sont les implications ?

**Réponse de la Municipalité :** M. Olivier Berthoud est désormais membre du Comité de direction. Cela permet à notre Commune de comprendre le fonctionnement de cette activité et d'anticiper les problèmes, même si la marge de manœuvre est limitée. A titre d'exemple, la présence du représentant de la région a permis d'éviter la fermeture de l'antenne de Penthalaz.

### 2.3.15. Page 23 : ASPIC

Le rapport indique que la délégation des finances de l'ASPIC a été informée que Tridel n'offrait pas de financement pour ce type d'opérations.

**Question de la Commission de Gestion :** Était-il prévu un financement de TRIDEL - dont la vocation est principalement la valorisation thermique et électrique de déchets - pour la piscine des Chavannes à Cossonay ? Quel est le lien et quels sont les enjeux de cette non-participation financière ?

**Réponse de la Municipalité :** Lors d'une assemblée générale, une personne a suggéré de demander une offre de financement à Tridel. Après vérification, il s'est avéré que cette société n'offrait pas ce type de prestations !

### 2.3.16. Page 24 : Organisation du service forestier communal

Le rapport mentionne :

- M. Gardon : Conseiller Municipal, M. Maeder, Syndic et de M. Hämmerli, Conseiller Municipal : Le Comité souhaite connaître la provenance de ces personnes et pas seulement les titres liés à leur propre Commune.

**La Commission de gestion recommande de préciser et de contextualiser les informations transmises en particulier pour ce cas pour les remarques ci-avant**

### 2.3.17. Page 27 : Domaine de l'eau

Le rapport indique que l'établissement de notre PDDE (plan directeur de la distribution d'eau) avait été accepté provisoirement en 2009 !

**Question de la Commission de Gestion :** Est-ce juste que l'établissement du PPDE est de 2009 et qu'il avait été accepté provisoirement. Si tel est le cas quel est le calendrier prévu pour son officialisation ?

**Réponse de la Municipalité :** notre PDDE comme celui de l'EIEVMV a été accepté ce printemps par l'OFCO et l'ECA.

### 2.3.18. Page 28 : Epuration

Le rapport n'évoque pas le traitement des micropolluants.

**Question de la Commission de Gestion :** Qu'en est-il de la gestion des micropolluants ?

**Réponse de la Municipalité :** Compte tenu du nombre d'habitants dont l'AIEV épure les eaux usées, cette association n'est pas contrainte de traiter les micropolluants. Le comité a cependant l'intention d'initier une étude y relative.

### 2.3.19. Page 29 : Parcage à la halte de VIV

Concrètement, et avant la réalisation du Parc+Rail prévu sur la parcelle 1212, où vont se garer la quarantaine de véhicules qui utilisent cette parcelle pour se garer ?

**Question de la Commission de Gestion :** Comment s'organisera le plan de repli pour le parking, dans l'attente de la construction du Parc+Rail sur la parcelle 1212 ?

**Réponse de la Municipalité :** Au préalable, la Municipalité indique qu'il s'agit du futur et non pas de 2019 et indique, lors de l'entretien, que les CFF ont mis à ban le parking sans qu'une signalisation soit placée. Une étude menée par les CFF est en cours et l'emplacement n'est semble-il pas celui envisagé par la Municipalité. A suivre...

### 2.3.20. Page 33 : Informatique

On apprend que deux anciens ordinateurs ont été remplacés car ils n'étaient pas compatibles avec Windows 10 et MS Office.

La Commission constate dans la pratique que les conseillers municipaux utilisent des adresses privées pour l'usage de leurs tâches publiques. Quant est-il de l'adresse de notre ancienne syndique hébergée par « bluewin.ch ». La Municipalité s'est-elle assurée que des informations et données de notre collectivité ne soit plus transmise sur cette adresse ? Qu'advient-il des emails confidentiels qui lui parviennent probablement encore. Cette adresse a-t-elle été supprimée suite à la démission de la syndique ?

**La Commission recommande de n'utiliser plus que les adresses « prénom.nom@vufflens-la-ville.ch » pour les municipaux. Ainsi la commune gardera la possibilité de contrôler les flux d'informations liés à la fonction publique.**

### 2.3.21. Page 37 : ORPC

La Commission estime que les 3,5 pages décrivant en détail l'ORPC du Gros de Vaud auraient pu être synthétisées en quelques lignes

***Bien que l'ORPC intéresse la Commission de gestion, la Commission pense qu'il y a un excès d'informations et de détails sur ce sujet en rapport à d'autres thèmes lacunaires. Les sujets spécifiques au village de Vufflens-la-Ville doivent davantage être mis en exergue.***

### 2.3.22. Page 41 : Bâtiments communaux

Le rapport indique les bâtiments communaux et synthétise sommairement une appréciation. Il s'agit du patrimoine appartenant aux villageois et la Commission regrette que le niveau de détail décrit dans le chapitre précédent (pour rappel ORPC) ne se retrouve pas dans ce chapitre. Le lecteur apprend par exemple que la grande salle a été louée à 26 reprises. Aucune autre information ne figure pour la grande salle. Une rénovation et réhabilitation relativement récentes avaient ponctionné les finances communales de plusieurs millions de Francs. Notre patrimoine immobilier ne mérite-t-il pas mieux ? Sauf erreur, la grande salle est prêtée à des associations de la Commune et aux écoles. Quant est-il de l'évolution de l'utilisation de cette grande salle ?

Concernant les bâtiments communaux, ce chapitre ne mentionne le bâtiment polyvalent « Le Marteley » qui constitue un de points importants ayant aboutis en 2019 pour notre commune et qui abrite l'auberge Communale, le point de vente et le point poste ?

***Ce chapitre mériterait d'être plus circonstancié et détaillé. Il s'agit d'une partie importante du patrimoine construit de notre commune. L'état du bâtiment, le niveau d'utilisation, l'évolution de l'utilisation, l'adéquation entre le potentiel d'utilisation et la réalité,... devraient être précisé.***

## 3. Suivi des recommandations de l'année précédente

Les recommandations figurant dans le rapport de gestion de l'année précédente sont reprises dans ce chapitre.

### 3.1. Sécurité informatique

- La municipalité est priée de porter la plus grande attention au système informatique qui est l'outil indispensable de la gestion de notre commune. D'étudier la faisabilité d'un audit de sécurité par des spécialistes professionnels compétents, indépendants de nos fournisseurs, pour assurer la sécurité et le fonctionnement sans faille de notre équipement.

***Question de la Commission de Gestion : Est-ce qu'un audit sécurité du système informatique a été réalisé ?***

***Réponse de la Municipalité : elle s'est renseignée auprès de notre spécialiste informatique qui s'occupe de la maintenance et de notre parc informatique. Celui-ci nous a confirmé que ce qui pouvait être mis en place, l'avait été. De ce fait, la Municipalité n'a pas jugé nécessaire de faire un audit ce qui aurait engendré un coût conséquent.***

**Question de la Commission de Gestion :** *Quand est-ce que les adresses privées ne seront plus utilisées ? On constate à satisfaction que l'adresse « commune@vufflens-la-ville.ch » est active*

**Réponse de la Municipalité :** *comme déjà répondu, la Municipalité prend note de cette remarque. Toutefois, s'agissant de sa propre organisation, elle est compétente pour la choisir elle-même. Avec une adresse centrale : commune@vufflens-la-Ville.ch, nous sommes sûrs que les courriels seront traités dans un délai raisonnable en cas d'absence (vacances, maladie, etc.).*

**La municipalité est priée de mettre en place des adresses personnalisées communales pour les membres de la municipalité (non privées).**

### 3.2. Transition papier au numérique

- La municipalité est priée de renseigner le conseil communal sur les mesures qu'elle entend prendre afin de faciliter la transition du papier au numérique pour les usagers (municipalité, employés communaux, conseil communal et population) et dans quel délai ces mesures seront mises en œuvre.

**Question de la Commission de Gestion :** *Est-ce qu'une action a été prise dans ce sens ?*

**Réponse de la Municipalité :** *pas de changement par rapport à 2018. Dans la mesure du possible, c'est ce que fait déjà la Municipalité entre ses membres et avec ses employés communaux.*

*Vis-à-vis du Conseil communal, la Municipalité communique toutes les informations par courriel au bureau du Conseil y compris les préavis en format PDF. Un seul exemplaire « papier » est remis à la secrétaire du Conseil communal afin qu'elle puisse faire les copies dont elle a besoin. Il est ici précisé que par gain de temps, la secrétaire municipale tire 60 exemplaires des comptes, budget et rapport de gestion ainsi que les préavis qui nécessitent des documents en couleur.*

*La Municipalité communique avec la population par le biais du pilier public, du site internet communal, des tous-ménages et par le BIOV. Il est à relever que tous les citoyens ne sont pas connectés au numérique. Le courrier municipal est toujours bien apprécié notamment par les personnes d'un certain âge. La transition complète au numérique n'est donc pas à l'ordre du jour pour l'instant. D'autre part, la Municipalité rappelle qu'elle est compétente pour choisir son organisation. Suite au COVID-19, nous avons eu des remerciements de la population pour les diverses informations reçues par la distribution des tous-ménages qui étaient également publiés sur le site communal et affichés au pilier public.*

### 3.3. Servitudes sous forme informatique

- La municipalité est priée d'inscrire les servitudes sous forme informatique.

**Question de la Commission de Gestion :** *Est-ce qu'une action a été prise dans ce sens ?*

**Réponse de la Municipalité :** *toutes les servitudes relatives à l'eau potable seront inscrites cet été (ndlr : 2020) au Registre foncier. Le bureau Courdesse (géomètre) et Me Bloch (notaire) ont été mandatés récemment. Les coûts y relatifs figurent au budget 2020.*

### 3.4. Développement durable

- La municipalité est priée de renseigner le conseil communal sur les mesures qu'elle entend prendre en matière de développement durable.

**Question de la Commission de Gestion :** *Est-ce qu'une action a été prise dans ce sens ?*

**Réponse de la Municipalité :** *La Municipalité précise lors de l'entretien qu'elle souhaite avancer avec ce sujet mais que concrètement rien n'a été réalisé.*

**La Commission de Gestion recommande à la Municipalité de s'approcher du Bureau de la durabilité cantonal qui met actuellement en place un nouveau guichet à disposition des Communes pour les accompagner dans leurs démarches en faveur d'un développement durable**

### 3.5. Suite à donner à la vision globale

- La municipalité est priée de renseigner le conseil communal sur les mesures qu'elle entend prendre sur la suite à donner à la vision globale et de mettre sur pied une démarche participative de la population.

**Question de la Commission de Gestion :** *Est-ce qu'une action a été prise dans ce sens ?*

**Réponse de la Municipalité :** *avec l'appui de PWC, la Municipalité a établi un tableau de synthèse, définissant pour chaque thématique les actions prévues ou déjà en cours, leur degré d'avancement, la documentation existante, les contraintes à prendre en compte (juridiques et financières notamment), les points à clarifier, les tâches à réaliser, le(s) responsable(s) de chaque action et le délai de réalisation.*

*Ce document est passé en revue chaque semestre de même que l'avancement des travaux. Cas échéant, des nouvelles tâches s'inscrivant dans les thématiques définies sont ajoutées. A titre d'exemple, MCH 2 - nouveau plan comptable des Communes, a été intégré au document.*

**Nous recommandons de réaliser davantage de lien dans le cadre des rapports de gestion à venir avec la vision globale que la Municipalité avait établi en début de législature.**

### 3.6. Etablissement d'un calendrier des séances des associations intercommunales

- La municipalité est priée de dresser un calendrier de la périodicité des séances des associations intercommunales auxquelles les membres du conseil communal participent.

**L'annexe 1 est une liste des associations intercommunales qui comprend le titre, le nom du délégué municipal, les noms des délégués communaux si cela est prévu et le nom du membre CODIR. Il n'y a par contre pas de notion temporelle et nous recommandons d'y remédier.**

## 4. Éléments lacunaires

### 4.1.1. État de situation police des constructions 2019

- Le rapport de gestion de mentionne pas les dossiers traités en 2019. A l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes, le rapport de gestion devrait présenter une liste des dossiers comprenant l'objet, le lieu approximatif et leurs statuts au 31.12.

**Question de la Commission de Gestion :** *Combien de permis de construire ont été délivrés en 2019 ?*

**Réponse de la Municipalité :** *15 permis de construire ont été délivrés dont certains découlant de mises à l'enquête datant de 2018.*

### 4.2.1. Concerne tous les dicastères

**Question de la Commission de Gestion :** *Est-ce que des dossiers présentent des difficultés et si oui de quel type ? y-a-t'il eu des litiges réglés ou en cours en 2019 ?*

**Réponse de la Municipalité :** *lorsque la Municipalité est interpellée dans des conflits de voisinage, elle s'adresse à M. Lovis - répondant de proximité ou elle oriente les citoyens à prendre directement contact avec la Justice de Paix - compétente en la matière.*

*La Municipalité a émis un préavis négatif dans le cadre de la 1ère demande de naturalisation selon le nouveau droit. Le requérant a fait recours au Tribunal. La CDAP a rejeté le recours et confirmé la décision municipale, à charge au requérant de payer des dépens à la Commune.*

*Comme il a été annoncé au Conseil communal, la Municipalité a déposé plusieurs plaintes pénales pour dommages à la propriété. Une partie des plaintes est traitée actuellement par le Tribunal des mineurs.*

*En matière de police des constructions, des litiges peuvent survenir. Des séances complémentaires avec les architectes ou les citoyens doivent parfois avoir lieu sur site ou à la Maison de commune. La présence d'un représentant du bureau technique est parfois requise. Seul le dossier « Moret » a fait l'objet d'un recours au Tribunal. La CDAP a admis le recours. La décision de la Municipalité du 17 janvier 2019 levant les oppositions et délivrant le permis de construire a été réformée en ce sens que le permis de construire a été refusé. Il n'y a pas eu d'émolument judiciaire ou de dépens à charge de la Commune.*

## 5. Conclusion et recommandations

La Commission de gestion après analyse du rapport de gestion et entretien avec l'ensemble des Municipaux n'a pas de réserve quant au fonctionnement de la Municipalité dans le cadre de l'exercice 2019.

Dans un but de favoriser et le fonctionnement de l'exécutif et la transmission de l'information au pouvoir législatif, la Commission de gestion émet les recommandations suivantes issues des chapitres précédents :

1. Le rapport de gestion à venir devra être structuré de manière systématique avec une numérotation des chapitres, des titres de différents niveaux. Un modèle de rapport sera remis à la Municipalité afin qu'elle puisse s'en inspirer pour les rapports de gestion à venir.
2. qu'une relecture soit effectuée par un responsable général du rapport de gestion, afin d'assurer une unicité quant au niveau de détail et qui s'assure que les sujets abordés concernent réellement notre village.
3. qu'à l'avenir le rapport de gestion soit plus spécifique à Vufflens et précise la position de la Municipalité par rapport aux principaux enjeux. L'objectif est de montrer qu'il y a un travail en commun de la Municipalité. La Commission de gestion propose d'insérer après chaque chapitre un encadré : quels impacts à ce sujet sur le fonctionnement de nos institutions communales ?
4. de recevoir des informations pertinentes, contextualisées et utiles par rapport aux activités.  
Par exemple :
  - pour la cantine Pic&Croc, connaître le taux de remplissage, évoquer le déménagement, des éléments nouveaux
  - pour Bâtiment « En Marteley » : de présenter le nouveau bâtiment polyvalent comprenant un restaurant et un magasin avec agence postale, une cantine (Pic & Croc), un Club-house, deux courts de tennis, qui a été mis au service courant 2019 et qui ne figure pas dans la liste des bâtiments communaux du rapport de gestion .
  - pour les bâtiments : Ce chapitre mériterait d'être plus circonstancié et détaillé. Il s'agit d'une partie importante du patrimoine construit de notre commune. L'état du bâtiment, le niveau d'utilisation, l'évolution de l'utilisation, l'adéquation entre le potentiel d'utilisation et la réalité,... devraient être précisés.
  - Pour les activités de la bibliothèque : donner des informations pertinentes.
  - Pour l'OPRPC intéresse la Commission de gestion, la Commission pense toutefois qu'il y a un excès d'informations et de détails sur ce sujet en rapport à d'autres thèmes lacunaires.
  - D'établir la liste du personnel communal et leurs tâches respectives
5. La Commission de gestion constate et regrette que le rapport d'activité ne mentionne pas la fermeture de presque 2 mois de la RC 177 ni ses influences sur le trafic à travers le village. On recommande par exemple que la fermeture de la RC 176 -pour réfection en été 2020 - figure dans le rapport de gestion 2020 ainsi que ces conséquences (gènes et opportunités)
6. de n'utiliser plus que les adresses « prénom.nom@vufflens-la-ville.ch » pour les municipaux et les employés communaux pour leurs missions liées à la commune. Ainsi la commune gardera la possibilité de contrôler les flux d'informations liés aux responsabilités de la fonction publique.
7. de s'approcher du Bureau de la durabilité cantonal qui met actuellement en place un nouveau guichet à disposition des Communes pour les accompagner dans leurs démarches en faveur d'un développement durable
8. l'annexe 1 est une liste des associations intercommunales qui comprend le titre, le nom du délégué municipal, les noms des délégués communaux si cela est prévu et le nom du membre CODIR. Il n'y a par contre pas de notion temporelle et nous recommandons d'y remédier.

La commission de gestion 2019 tient en particulier à remercier les membres de la Municipalité ainsi que la boursière, Madame Dominique Nijenhuis, pour la qualité de leur travail, leur engagement, la disponibilité, leurs explications, le bon état d'esprit et la volonté de transparence qui ont régné durant l'entretien.

Au vu du rapport de la commission de gestion 2019, la Commission de gestion propose, à l'unanimité, au conseil communal de Vufflens-la-Ville d'adopter le préavis N° 1/2020 du 23 mars 2020, en particulier :

1. d'adopter le rapport de gestion 2019 de la Municipalité ;
2. de donner décharge à la municipalité pour la gestion 2019 ;
3. De prendre acte des remarques et recommandations de la commission de gestion.

Vufflens-la-Ville, le 10 août 2020.

Guillaume de Buren



Caroline Sennwald



Samuel Berthoud



Pascal Berchier



Yves Trottet

